

Visite ministérielle à la DDFIP 78 le vendredi 4 septembre 2026

Monsieur le Ministre,

L'alliance CFDT CFTC est heureuse de vous rencontrer lors de votre visite au sein de la DDFIP 78 qui a pour thème le déploiement de la facturation électronique.

A cette occasion, l'Alliance CFDT CFTC souhaite porter quelques messages qui lui paraissent essentiels au sujet de trois thèmes: la facturation électronique, la sécurité des systèmes informatiques et le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

1- Facturation électronique: l' Alliance CFDT CFTC reste confiante mais vigilante sur les conséquences de sa mise en place sur les services de la DGFIP :

Comme vous le savez, 4,4 millions d'entreprises sont tenues de passer à la facturation électronique à compter du 1er septembre 2026. Les très petites entreprises ne sont pas encore tenues à cette obligation dès maintenant. La facture électronique sera progressivement généralisée à 100% sur les années à venir.

Cette montée en charge par étapes est la bonne méthode : elle laisse le temps aux entreprises de s'adapter, aux plateformes agréées de stabiliser leurs services et au registre national des entreprises de se fiabiliser. Aussi serait-il incohérent d'exiger des agents de la DGFIP une infaillibilité immédiate sur ce sujet. Ils ne pourront pas porter le poids de rentrées fiscales insuffisantes, alors que nos dirigeants attendent un surplus de 2 milliards d'euros de TVA.

L' Alliance CFDT CFTC considère qu'il est logique et même souhaitable, que le niveau de maîtrise exigé des agents soit graduel car une réforme qui se fait en douceur est une réforme qui a plus de chances de tenir dans la durée.

L' Alliance CFDT CFTC reste vigilante sur l'impact de cette réforme sur le fonctionnement des services de la DGFIP. Ses interrogations se concentrent autour de trois questions:

- **Les collectivités locales ont-elles pris la mesure du sujet ?**

La réforme s'applique aussi aux collectivités territoriales, aux établissements publics de santé et à tous les organismes publics assujettis à la TVA sur leurs activités commerciales. Or cette réforme advient après un cycle d'élections municipales et en pleine discussion budgétaire locale, un contexte peu propice à l'appropriation d'une réforme technique. Les comptables publics et les conseillers aux décideurs locaux verront leur rôle d'accompagnement s'alourdir. L'alliance CFDT CFTC restera attentive à ce que cette charge supplémentaire soit reconnue et outillée, avec des moyens dégagés.

- **Le registre national des entreprises est-il suffisamment fiable ?**

Le bon fonctionnement de la réforme repose entièrement sur la qualité des données de cet annuaire : une entreprise mal référencée, un SIRET erroné ou une plateforme mal désignée et c'est une facture qui n'arrive jamais à destination — avec, en bout de chaîne, un appel de plus vers nos collègues des CC Pro (centres de contact des professionnels) et des SIE (service des impôts des entreprises). Nous avons alerté, dès la phase de préparation, sur le caractère peu réaliste d'une injonction à « nettoyer » ces bases en plus de la charge de travail courante. Cette vigilance sur la qualité et la mise à jour des données ne faiblira pas.

- **Les données transmises sont-elles suffisamment sécurisées ?**

La facturation électronique fait transiter des informations commerciales sensibles par une multitude de plateformes privées agréées. À l'heure où les cyberattaques visant des acteurs publics et privés se multiplient, l'Alliance CFDT CFTC continuera d'exiger de la transparence sur les dispositifs de sécurisation des données et sur la répartition des responsabilités en cas d'incident touchant une plateforme.

CE QUE L'ALLIANCE CFDT CFTC NE LAISSERA PAS PASSER

Nous ne voulons pas que les SIE (Services des impôts des entreprises) et les CC Pro (Centres de contact professionnels) deviennent le service après-vente de plateformes privées, sollicités pour compenser les incompréhensions ou les défaillances d'acteurs sur lesquels nos collègues n'ont aucune prise. Nous ne voulons pas que la montée en charge sur le terrain justifie un relâchement de l'effort de formation. Et nous ne voulons pas que les difficultés, inévitables dans une réforme de cette ampleur, soient balayées d'un revers de main. Des problèmes vont apparaître : c'est la nature même d'un chantier aussi large. La question n'est pas de savoir s'ils surviendront, mais si l'administration saura les reconnaître et y répondre.

L'ALLIANCE CFDT CFTC RESTERA À CETTE PLACE : NI PESSIMISTE PAR PRINCIPE, NI NAÏVE PAR CONFORT, MAIS VIGILANTE, À CHAQUE ÉTAPE, AUX CÔTÉS DES AGENTS.

Cette importante réforme de la facturation électronique, qui repose sur la confiance des usagers en la sécurité des données traitées par la DGFIP, entre en vigueur juste après la cyberattaque d'ampleur dont a été victime la DGFIP cet été.

2- Cyberattaque à la DGFIP

La cyberattaque, dont la DGFIP a été victime au cours de cet été, a conduit au vol de données fiscales de nombreux contribuables (350 000 comptes de particuliers et 250 000 comptes de professionnels). Alors que vous avez annoncé un audit externe destiné à tirer toutes les conséquences de cet événement, vous avez reconnu l'existence de « dettes techniques » accumulées au fil des années et la nécessité d'accélérer la modernisation de la cybersécurité.

Cette attaque ne doit pas être analysée comme un incident isolé. Elle confirme des alertes que nous avons formulées depuis plusieurs années sur le niveau d'investissement consacré à la sécurisation des systèmes d'information alors que la menace cyber se renforce et que les données détenues par la DGFIP figurent parmi les plus sensibles de l'État.

Des moyens de sécurité qui n'ont pas suivi l'évolution des risques

L'Alliance CFDT CFTC n'avait pas attendu pour alerter sur le report de projets de sécurisation et sur des arbitrages ayant retardé certains chantiers pourtant considérés comme prioritaires. Pour autant, ces alertes n'ont pas été prises au sérieux.

L'alliance CFDT CFTC demande que la cybersécurité ne soit plus considérée comme une variable d'ajustement budgétaire. La transformation numérique de la DGFIP ne peut être crédible que si les investissements de sécurité progressent au même rythme que les nouveaux usages et les nouvelles applications. Il en est de même pour le partage de données avec d'autres administrations, angle mort de la sécurité.

C'est pourquoi l' Alliance CFDT CFTC revendique la sanctuarisation des moyens humains, budgétaires et techniques dédiés à la cybersécurité, indépendamment des arbitrages portant sur d'autres projets informatiques.

Il faut le dire clairement : la fuite de données ne pourra jamais être totalement évitée. Mais ce constat ne doit pas servir de prétexte à l'inaction. Il est possible d'en limiter le nombre, la portée et la gravité en limitant le volume de données pouvant être extrait, à condition d'investir réellement, de sécuriser les postes de travail, de mieux contrôler les accès tiers et d'anticiper les effets de la facturation électronique.

3- Le pouvoir d'achat des agents à la DGFIP : l'urgence de mesures générales de revalorisation salariale.

Lors du rendez-vous salarial entre les organisations syndicales et le Ministère de la Fonction publique du 8 juillet 2026, aucune réponse à la question centrale du pouvoir d'achat n'a été annoncée. Pour rappel, près de 862 000 agents de la fonction publique perçoivent un traitement indiciaire inférieur au SMIC.

Certes, des mesures annoncées par le gouvernement pour 2027 répondent partiellement à plusieurs revendications portées par l' Alliance CFDT CFTC, notamment en matière de déroulement de carrière, de promotion et de reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Pour autant, elles demeurent largement insuffisantes face à la dégradation continue du pouvoir d'achat des agents publics. La question salariale reste entière.

Depuis 2010, la valeur du point d'indice, qui détermine la rémunération de base des agents publics, n'a été revalorisée qu'à quatre reprises — en 2016, 2017, 2022 et 2023 — pour une augmentation cumulée de seulement 6,3 % (avec une inflation cumulée de 30% sur cette période).

Pour l' Alliance CFDT CFTC, les agents publics méritent une véritable reconnaissance de leur travail, de leur expertise et de leur engagement au service de l'intérêt général. Cette reconnaissance doit se traduire concrètement sur leur fiche de paie.

La Fonction publique doit retrouver des perspectives de carrière attractives et offrir des rémunérations à la hauteur des missions exercées. Il en va de son attractivité et de sa capacité à recruter et fidéliser les compétences nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

En refusant de dégager de nouvelles ressources pour ses services publics, le gouvernement fait un choix politique. Pourtant, les services publics et les agents qui les font vivre au quotidien ont démontré, notamment lors des crises successives, leur rôle essentiel dans la continuité de la vie du pays.

Ce que l' Alliance CFDT CFTC Finances exige

- **L'indexation du point d'indice et des primes sur l'inflation**
- **L'attribution de points d'indice aux grades les moins élevés**
- **La création d'échelons supplémentaires en fin de carrière**

120 % du SMIC en catégorie C, 140 % du SMIC en catégorie B, 160 % du SMIC en catégorie A

- **Une hausse des indices de début de carrière**

La délégation CFDT CFTC vous remercie pour l'attention que vous lui avez accordée.